

DÉFIS DE LA DÉMOCRATIE, LES DILEMMES DE LA JUSTICE ÉLECTORALE

Un dîner d'accueil le jeudi 9 et deux journées de travail pendant le 10 et 11 novembre composent cette première Assemblée Plénière. La première journée s'intègre par une séance d'introduction et quatre séances thématiques. La deuxième demi-journée commence avec un petit-déjeuner de travail dans lequel on cherchera l'occasion de discuter sur d'autres sujets qui permettent de guider les travaux du Réseau Mondial : après on conclura avec une séance consacrée à accorder les règles minima de fonctionnement du groupe, ses mécanismes de travail et les sujets de travail prioritaires pour le Réseau pendant les prochaines deux ans.

1. LE FORMAT DES DISCUSSIONS À TABLE

Les discussions thématiques auront lieu autour d'une table russe ; ce table sera présidée par un(e) délégué(e) qui fera une intervention avec l'objectif de favoriser le débat. La durée pour chaque séance thématique sera de **75 minutes**. Il aura une intervention initiale pendant la **première demi-heure**, et pour les prochaines **45 minutes** toutes les délégations pourront intervenir conformément à la méthodologie de travail établi dans ce document.

2. SÉANCES ET SUJETS DE TRAVAIL

Séance d'introduction : Pour quoi un Réseau Mondial de Justice Électorale ?

Séance I : La désaffection démocratique

Séance II : La participation politique égalitaire

Séance III : Le financement politique dans les élections

Séance IV : La révolution digitale à la vie politique : l'intervention des juridictions électorales

Petit-déjeuner de travail : Les dilemmes de la justice. Quels sont les défis pour les organismes de résolution en matière de justice électorale ?

Séance de clôture : Règles de fonctionnement du Réseau Mondial de Justice Électorale et mécanismes de travail

3. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

- a. Les activités préalables
 - Les représentants qui acceptent à participer, pourront envoyer une collaboration écrite qui réfléchit sur les quatre lignes thématiques. Ce document sera d'un maximum de 4000 caractères (2 pages) et conformera le *livret* d'introduction que sera donné à tous les

participantes dès son arrivée au Mexique. On cherche que chaque contribution écrite inclut des cas spécifiques de ses pays ou régions d'origines, selon chaque institution ; cela sur la base des *questions de discussion* suggérées pour chaque séance.

- La date limite pour envoyer ladite contribution c'est le **25 octobre**.

4. LES SÉANCES DE TRAVAIL

VENDREDI

SÉANCE D'INTRODUCTION

Pourquoi un Réseau Mondial de Justice Électorale ?

- **Date:** Vendredi le 10 de novembre 2017
- **Heure:** 11h00 à 12h00
- **Siège:** L'Hôtel La Casona, San Miguel de Allende
- **Format de la séance:** Il y aura une présentation du Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique (TEPJF, en espagnol)
- **Forme d'intervention:** Après ladite présentation, il y aura une séance brève de questions et réponses

TERMES DE RÉFÉRENCE

Le Réseau Mondiale de Justice Électorale est une réponse aux défis soumis aux tribunaux électoraux et cours constitutionnelles au sein de la démocratie consolidée ; cela vu à partir d'une perspective comparée de la tutelle effective des droits politiques et électoraux et les systèmes de représentation, soulignant les principales menaces à sa normalité.

L'objectif c'est offrir un espace de réflexion spécialisée et transversale à propos des plus importants dilemmes normatives, théoriques et pratiques, auxquels sont actuellement confrontés par les autorités chargées d'assurer la justice électorale et l'État de droit dans les démocraties.

Pour cela, le Réseau cherche de générer un espace inclusif et représentatif. Son objectif est la fortification de la gouvernabilité démocratique globale à partir de la délibération, le design et la recommandation de stratégies au niveau national, régional et mondial, dès une perspective juridictionnelle, en promouvant une communication dynamique, d'haute participation pendant

l'échange d'expériences, meilleures pratiques, opinions consultatives et toute classe de soutien en attention aux besoins de ses membres¹, soient-ils individuels ou collectifs.

Ainsi, dans un exercice de multilatéralisme, on prétend d'améliorer la qualité des démocraties et des processus électoraux de diverses manières, en protégeant les droits politiques des citoyens et en renforçant la qualité de la délibération démocratique (Keohane, Macedo et Moravcsik, 2009).

SÉANCE I

La désaffection démocratique

- **Date:** Vendredi le 10 de novembre 2017
- **Heure:** 12h00 à 13h15
- **Siège:** L'Hôtel La Casona, San Miguel de Allende

TERMES DE RÉFÉRENCE

Après la troisième vague de démocratisation et avec la généralisation des processus électoraux, la justice électorale joue un rôle décisif pour garantir la stabilité du système démocratique dans sa conception la plus large (le droit de vote et celui d'être élus, le système des partis politiques et la légitimité de l'accès au pouvoir politique) conformément au cadre normatif et la consolidation de la gouvernabilité démocratique.

Au niveau mondial, la citoyenneté exprime d'être insatisfaite pour les mécanismes de récollections des plaintes en plusieurs systèmes démocratiques. Néanmoins, la démocratie continue d'être la méthode du gouvernement et de renouvellement du pouvoir politique le plus utilisé, de même que ses mécanismes de consultation populaire continuent en étant convenables pour l'attention des plaintes et le mécontentement social.

Selon Freedom House, l'an 2016 a marqué la onzième année consécutive dans laquelle les forces populistes et nationalistes ont fait de grands progrès au détriment des droits politiques et des libertés civiles dans le monde. Bien que des élections libres et périodiques soient organisées

¹ Contrairement à d'autres associations et organisations focalisés en la promotion de la démocratie, ce Réseau se composerait des autorités chargées de la justice électorale. Également, l'objectif c'est de conjuguer l'analyse académique avec celui constitutionnel d'un point de vue de politiques publiques pour que les recommandations émergées –lesquelles ne sont pas contraignantes- puissent être mises en place par les membres du Réseau.



dans nombreuses démocraties contemporaines, les citoyens sont déçus par la démocratie et avec peu confiants dans leurs institutions (Latinobarómetro, 2016). Toutefois, les démocraties à travers le monde continuent à canaliser le mécontentement de la société aux urnes: par l'intermédiaire d'élections, les plébiscites et les référendums.

Selon Arend Lijphart, pour la mise en place réussie d'un gouvernement démocratique, il doit y avoir deux éléments : le partage du pouvoir et l'autonomie des groupes, car cela encourage la participation des groupes à la prise des décisions. La participation active des citoyens et de la société civile dépendra des moyens qu'ils peuvent utiliser pour changer et surveiller continuellement le fonctionnement du système politique. Ces moyens comprennent l'utilisation du système judiciaire, des médias et des organes électoraux pour influencer le système électoral.

Questions de discussion :

1. Comment se manifeste le discrédit des institutions démocratiques dans votre pays ? Quelles sont les expériences de la justice électorale pour y remédier ?
2. Comment les mécanismes de communication entre la classe politique et la citoyenneté peuvent-ils être restaurés ? Quelle est l'expérience de ce phénomène dans votre pays, du point de vue de la justice électorale?
3. La judiciarisation des élections et des processus politiques de votre pays a généré une meilleure confiance des citoyens dans les élections?

SÉANCE II

Participation politique égalitaire

- **Date:** Vendredi le 10 de novembre 2017
- **Heure:** 15h00 à 16h15
- **Siège:** L'Hôtel La Casona, San Miguel de Allende

TERMES DE RÉFÉRENCE

Selon la définition de Sartori (1991), la démocratie est un système qui déclare la justice pour tous les êtres humains, sans distinction. En d'autres termes, l'inclusion est l'un des principaux éléments d'une démocratie : promouvoir un traitement égal et équitable pour tous les êtres humains et rejeter toute idéologie raciste, sexiste ou de classe qui soutient la supériorité naturelle d'une race, d'un sexe ou d'une classe sociale (Salazar et Woldenberg 2001, 30). De cette manière, une plus grande justice sociale devrait être promue et assurée, en tenant compte de la diversité des populations.



Des principaux défis auxquels sont confrontées les démocraties sont l'inégalité, l'exclusion et la discrimination. Il est nécessaire de reconnaître l'accès différencié des différents groupes de population aux droits politiques et l'importance d'encourager la participation des citoyens. Par exemple, il existe des groupes de personnes qui sont vulnérables en raison de leur sexe, de leur statut juridique, migratoire, ethnique, de leur âge et d'autres circonstances qui entravent la protection de leurs droits politiques et limitent leur accès à la justice électorale. Pour atténuer ces défis, des stratégies devraient être conçues ciblées sur les différents groupes de population pour la protection efficace et universelle des droits politiques des citoyens.

L'égalité des sexes dans la représentation politique est un exemple de l'importance de la conception du système électoral. Selon Kenworthy et Malami, alors que les facteurs politiques, socioéconomiques et culturels sont importants, la structure du système politique joue également un rôle crucial dans cette question. En ce contexte, les cours constitutionnelles et les tribunaux électoraux ont joué un rôle important au travers des jugements pertinents en la matière, qui ont permis la participation politique des femmes. Bien qu'il reste des efforts qui doivent être faits pour atteindre cette égalité, certains chercheurs, comme Pippa Norris, recherchent des explications des raisons pour la participation politique et l'autonomisation des femmes ont été réalisées dans certaines sociétés il y a des décennies, comme en Europe du Nord.

Les sociétés sont composées d'une grande diversité d'acteurs et de groupes de population, qui doivent trouver des espaces de représentation formelle. Chaque pays a ses propres spécificités, et bien qu'il n'existe pas de formule unique pour réaliser cette intégration sectorielle, l'échange d'expériences et de meilleures pratiques peuvent faciliter la conception de stratégies pour y parvenir. Par exemple, au Mexique et dans d'autres pays d'Amérique latine, des mesures ont été prises pour protéger efficacement les droits politiques des communautés autochtones. D'autres exemples de tels efforts sont ceux de l'Inde, où des représentants de différentes castes sont inclus dans des institutions publiques, et des minorités nationales en Europe, entre autres.

Questions de discussion :

1. Quels sont la portée et les coûts de l'action affirmative? Dans quels cas le traitement judiciaire différencié a-t-il diminué l'inégalité des groupes exclus de votre pays ?
2. Comment les mécanismes de participation des citoyens, tels que les plébiscites et les référendums, ont-ils influencé la réception des demandes des différents groupes ? La justice est-elle un facteur déterminant dans le développement de ces mécanismes ?

SÉANCE III

Le financement politique dans les élections

- **Date:** Vendredi le 10 de novembre 2017
- **Heure:** 16h15 à 17h30
- **Siège:** L'Hôtel La Casona, San Miguel de Allende

TERMES DE RÉFÉRENCE

L'argent joue un rôle décisif dedans la politique : les candidats et les partis politiques ont-ils besoin de financement pour entrer à la bataille politique. Néanmoins, l'argent impose-t-il des grands défis pour les démocraties contemporaines : les donations privés, internationaux, l'argent illégal et la corruption (IDEA International, 2014). De même, l'argent peut-il changer la volonté citoyenne au moment d'interférer dans la bataille électorale, fausser l'agenda public et fragiliser la démocratie (OEA, 2011).

Pour cela, la fiscalisation garantisse les principes constitutionnels et l'emploi des recours publics en respectant la loi ; également, elle représente un élément fondamental pour parvenir à la parité d'accès aux recours publics pendant les campagnes électorales. Alors, le financement politique peut-il influencer sur les candidatures, les élections et l'établissement de l'agenda public, dès lors en ayant aussi un impact positif si son usage favorise aux groupes marginés. Dans ce contexte, il existe un grand débat sur la régulation du financement, dès l'origine jusqu'à son usage.

Questions de discussion :

1. Quel schème de financement c'est le plus préférable : le public, le privé ou le mixte ? La judicature, quel rôle joue-elle dans ce contexte ?
2. Comment peuvent-ils être fiscalisés les recours, et comment calculer les dépenses dans les réseaux sociaux ? Quels sont les éléments avec lesquels la justice électorale fait respecter la législation dans la matière ?
3. Comment éliminer la discrimination dans l'accès au financement politique ?

SÉANCE IV

La révolution digitale à la vie politique : l'intervention des juridictions électorales

- **Date:** Vendredi le 10 de novembre 2017
- **Heure:** 17h45 à 19h00
- **Siège:** L'Hôtel La Casona, San Miguel de Allende

TERMES DE RÉFÉRENCE

Les technologies de l'information, et plus spécifiquement l'usage de l'internet et les réseaux sociaux, ont-ils changé l'interaction traditionnelle parmi les institutions et la citoyenneté. Comme conséquence et en vue de trouver les canaux de communication qui fortifient la démocratie, mais aussi de focaliser les actions qui garantissent la tutelle de la justice électorale, les institutions doivent ajuster ses fonctionnements et cadres légaux au rythme de la transformation technologique. Il faut tenir en compte que son usage c'est une plateforme qui contribue à donner voix à plus partis de la population, en incluant aux organisations de la société civile ; même si cela peut également aggraver les inégalités déjà existantes.

Pour cela, la gouvernance d'Internet et le développement des mécanismes de mesurage des effets de la Web, signifient-ils un grand défi pour les démocraties contemporaines. Un autre problème c'est la dissolution entre les sphères publiques et privées, laquelle acquiert particulière importance pendant les campagnes électorales.

Aujourd'hui, ses effets sur la démocratie ne peuvent pas être compris en excluant l'usage des technologies de l'information pendant les élections, spécialement au moment que les messages des candidats se différencient des ceux de l'électoral, et le *marché des votants* prendre forme. C'est cela la manière que la publicité qui manipule le *Big Data* fonctionne-elle et se rapproche à la publicité commerciale sur Internet. Ledit en addition à l'absence des *frontières*, des règles spécifiques et adaptées à ces nouvelles réalités sur l'usage du web.

Questions de discussion :

1. Quelle devrait être l'interprétation judiciaire de la révolution digitale ?
2. Comment les réseaux sociaux devraient être analysés dès une perspective de régulation en face à la liberté d'expression ?
3. Comment protéger les données personnelles des citoyens et citoyennes en face aux nouvelles stratégies de campagnes politiques qui utilisent les réseaux sociaux ?